

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05. 57.B

**Conservatoire Gabriel
FAURE : demande de
subvention auprès du
Département de la
Charente**

LE VINGT MAI DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Gond Pontouvre - 16160 GOND PONTOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mai 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : Monsieur BRONCY
---	-------------------------------------

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école nationale de musique, de danse et de théâtre devenue en 2007 Conservatoire à rayonnement départemental – Gabriel FAURE.

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de répondre à une double vocation : démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants, l'enseignement d'une pratique vivante aux jeunes et aux adultes, la formation de futurs amateurs ou professionnels.

La saison 2009/2010 compte 1047 élèves qui se répartissent comme suit :

- Elèves issus du GrandAngoulême : 906 soit 86,53 %
- Elèves issus du Département : 124 soit 11,84 %
- Elèves hors département : 17 soit 1,63 %

Considérant que près de 12% de ces élèves, qui profitent de ces enseignements chaque année, sont originaires de communes du département situées en dehors du GrandAngoulême,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mai 2010,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2009/2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mai 2010	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2010